

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2017	En exercice: 50
		Présents : 42
		Votants : 48

Séance du 20 juin 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, à la salle des fêtes de l'école Albert Garnier à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID (parti à 21 h 00), Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS (parti à 20 h 50), Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO (partie à 20 h 50), M. Bernard DUGOURGEOT (parti à 20 h 50), Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude GRUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ, (à partir de 21 h 00),
M. Jacques COURTAT, procuration à M. Thierry LEAU,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Gilles-Maxime POIBLANC (à partir de 20 h 50),
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC (à partir de 20 h 50),
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à M. Alain PETER, (à partir de 20 h 50),

Mme Frédérique COLAS,
M. Yann CHANDIVERT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND



Objet : Projet portant création du « Syndicat Mixte des Affluents de l'Yonne Aval » (SMAYA)

Objet : Projet portant création du « Syndicat Mixte des Affluents de l'Yonne Aval » (SMAYA)

Vu l'article L 5212-27 du CGCT relatif à la procédure de fusion entre des syndicats ;

Considérant la prise de compétence GEMAPI par la CCJ depuis le 19 janvier 2015 et la CCVPO depuis octobre 2015 et leur volonté de rejoindre ce syndicat ;

Considérant les différentes réunions des communes et intercommunalités depuis novembre 2015, concernant le projet de création du SMAYA ;

Considérant la lettre adressée au préfet de l'Yonne , afin de proposer la création de deux syndicats sur la zone blanche allant de Cravant jusqu'au nord du département en remplacement du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'un syndicat unique de plus de 150 communes (de demander au préfet pour diviser l'Yonne en deux) ;

Considérant l'intérêt général des populations sinistrées par les inondations de 2016 ;

Considérant la volonté des collectivités de faire perdurer leurs actions engagées ;

Considérant l'étude sur l'érosion et le ruissellement engagée sur les bassins versants du ru de Saint-Ange et du ru de Galant, en partie sur le territoire de la CCJ, portée par le SIA du ru de Saint-Ange ;

Considérant le classement des cours d'eau en liste 2, au titre du L 214-17 du Code de l'Environnement ;

Considérant que la compétence GEMAPI sera exercée de plein droit par les EPCI à fiscalité propre à compter du 1 janvier 2018, en représentation substitution des communes ;

Considérant la nécessité pour les 3 syndicats de recourir dès maintenant à la procédure de leur fusion en un syndicat unique, selon le périmètre précité, et suivant le projet de statuts annexé à la présente, comprenant les syndicats intercommunaux, notre communauté de communes du Jovinien, et la CCVPO :

Structure	Communes concernées
SIVU de l'Oreuse	6
SIVU de la Gaillarde	5
SIA du ru de Saint-Ange	3
Communauté de communes du Jovinien	10
Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe	6
TOTAL	30

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 13 juin 2017,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un syndicat unique : « Syndicat Mixte des Affluents de l'Yonne Aval » suite à la fusion :

- du SIVU de l'Oreuse et de la Couée,
- du SIVU de la Gaillarde,
- du SIA du ru de Saint-Ange.

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien au Syndicat Mixte des Affluents de l'Yonne Aval ;

- **APPROUVE** le transfert des compétences, issues du L 211-7 Code de l'Environnement, listées ci-dessous :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors milieu urbain) ;

Mais également :

- La lutte contre la prolifération des animaux nuisibles, présents dans les milieux aquatiques (comme le ragondin...).

- **DEMANDE** au Préfet de l'Yonne de prendre un arrêté de périmètre comprenant les communes :

- Sur la Communauté de Communes du Jovinien :
Bussy-en-Othe, Cudot, Joigny, La Celle-Saint-Cyr, Précy-sur-Vrin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Verlin, Villecien, Villevallier ;
- Sur la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe :
Arces-Dilo, Cerisiers, La Postolle, Les Clérimois, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Villechétive ;
Pour le SIVU de l'Oreuse :
Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Thorigny-sur-Oreuse, Sergines ;
- Pour le SIVU de la Gaillarde :
Fontaine-la-Gaillarde, Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Saligny, Sens ;
- Pour le SIA du ru de Saint-Ange :
Dixmont, Les Bordes, Villeneuve-sur-Yonne.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Pour le Président,



Date de réception
par la Sous- Préfecture : 29/06/2017

Date de publication : 30/06/2017

